

VILLA MATTHEO'S

8 montée du bois vert
07200 UCEL
FRANCE

Villa Mattheo's

Gîtes-Locatifs de Vacances

SUD-ARDECHE - Pays d'Aubenas-Vals

Tel. 00 33 (0)4 75 88 45 10

Port. 06 13 64 18 00

www.gites-ardecche-mattheos.com

www.villamattheos.com

e.mail : villa.mattheos@wanadoo.fr

GPS : 8 montée du bois vert,
07200 Vals-les-Bains

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE VILLA MATTHEO'S

RÉSERVATION

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord, après réception du contrat dûment rempli et signé, accompagnée de l'acompte et l'envoi de notre accusé de réception.

Une option vous sera accordée avec une validité de 10 jours.

En juillet et août, les séjours se déroulent par semaine entière du samedi au samedi.

Aucun remboursement ou réduction sera consenti en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Toute réservation est nominative. Elle ne peut être cédée ni sous-louée, sauf accord écrit de la direction.

La réservation est pour vous la garantie de trouver à votre arrivée une de nos locations.

La location sera déterminé par nous. Dans la mesure du possible nous tiendrons compte de vos préférences. En aucun cas celui-ci ne pourrait être motif d'annulation.

Le locataire devra signaler par courrier toutes modifications concernant le séjour, le nombre d'occupants, de véhicules, etc.

CONDITIONS DE PAIEMENTS

Une réservation sera purement et simplement annulée si la direction n'a aucune nouvelle du client 24 heures après la date d'arrivée prévu (14h00 du lendemain).

En cas d'annulation ou d'interruption et qu'elle qu'en soit la cause, vous serez tenu au paiement du solde de votre séjour et aucun remboursement vous sera accordé.

LOCATION

Chaque location contient tout le matériel et le mobilier nécessaire à votre séjour.

La location draps est possible à 15 €/lit.

L'équipement de votre location fait l'objet d'un inventaire chiffré. Le locataire est tenu de le contrôler à son arrivée et de signaler au bureau dès le lendemain avant 18 h les éventuels anomalies.

Une caution de 250 € vous sera demandée à votre arrivée (à payer en espèces ou chèques) et restituée en fin de séjour sous conditions d'éventuelles détériorations et/ou manquants.

Les frais d'eau et électricité sont inclus dans le prix de la location

Le nettoyage est à la charge du locataire. Un forfait de 70 € sera déduit de votre caution de 250 € si n'est pas rendu en parfait état de propreté.

Le nombre maximal de personnes occupant une location ne doit pas être dépassée et ce suivant le nombre indiqués dans la réservations (enfants moins de 5 ans non comptés). Il est interdit de fumer dans les locations.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout client est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur de l'établissement affiché ou transmis sur simple demande.

Les animaux sont les bienvenus, après autorisation par écrit de la Direction (sous certaines conditions). Ils doivent être tenus en laisse et en aucun cas en liberté. Le carnet de vaccination est obligatoire et à jour du vaccin antirabique. Tout animal devra s'acquitter d'une redevance de 18 € par semaine. Pour le bien-être de voisins et locataires de La Villa Mattheo's, veillez à ce que votre animal ne fasse de nuisance de quelques nature que ce soit, cela est de votre responsabilité.

Par mesure d'hygiène, seuls les slips de bain sont autorisés dans la piscine (voir règlement piscine à l'entrée).

Tri sélectif : La Villa Mattheo's est équipée d'un centre de tri sélectif des déchets se situant à la sortie.

Le calme nocturne doit être respecté par tous entre 23 h et 9 h.

Visiteurs et personnes supplémentaires : Nous accueillons avec plaisir votre famille ou vos amis qui désirent vous rendre visite pendant les vacances. Vous devez nous le signaler avant ou dès leur arrivée. Leurs voitures doivent rester à l'extérieur de la Villa Mattheo's. S'ils veulent passer la nuit, ils seront déclarés comme personnes supplémentaires.

Les non résidents n'ont pas accès à la piscine.

Dans les gîtes : Il est strictement interdit de fumer dans les locations? Celles-ci sont toutes équipées de détecteurs de fumées et d'extincteurs. Respect des gîtes et de son environnement : L'eau est précieuse, ne la gaspillez pas. Les jeunes arbres sont fragiles, c'est l'ombrage de demain. Respectez-les, en ne laissant pas les enfants les courber, casser, arracher, en n'y suspendant pas de corde à linge, en n'y jetant pas d'eaux usagées (vaisselle, lessive, etc...).

Sont interdit : les barbecues (par décret préfectoral) à bois, à charbon, seul les barbecues électrique sont admis.

RESPONSABILITÉ

La responsabilité du propriétaire n'est pas engagée en cas de :

- Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour. Il appartient au client de ne pas détenir des objets de valeur.
- Panne ou mise hors service des équipements techniques.
- VILLA MATTHEO'S ne peut pas être tenu responsable des cas fortuits, de force majeure (catastrophes climatiques) ou de nuisances qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher votre séjour.
- La direction décline toute responsabilité n'est pas engagée en raison des dommages causés ou subis par les véhicules stationnant ou circulant dans l'enceinte de l'établissement.

RÉCLAMATIONS

Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès de la direction pour permettre à celle-ci de trouver une solution immédiate.

Toute réclamation portant sur l'inventaire, l'état, le ménage dans votre hébergement doit être formulée avant 18 heures le lendemain de votre arrivée.

Passée ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte et vous sera tenu responsable, lors de votre départ des éventuels dégâts ou manquants.

* AUTRES RENSEIGNEMENTS

A-B-D-E-F: Entrée par hall commun

A-B + Gites + Villas : Réfrigérateur-congélateur, micro-ondes, four, lave-vaisselle, cafetière électrique, plaque électrique, grille pain, vaisselle, aspirateur, fer à repasser, machine à laver.

C-D-E-F : Réfrigérateur-congélateur, micro-ondes, four, lave-vaisselle, cafetière électrique, plaque électrique, grille pain, vaisselle, aspirateur, fer à repasser, machine à laver, sèche-linge.

En cas de litige, les tribunaux d'Aubenas sont seuls compétents.